

L'emploi à temps partagé Une réalité chez SOLUTIS



Evelyne Kervadec, Jean-Claude Foucraut, Michel Juliard, Michel Lechapelain et Guy Le Bouter.

■ Avec ses 21 groupements d'employeurs, l'activité de Solutis Emploi a doublé en 2008. Une solution d'emploi partagé, ralentie en ces temps de crise mais qui offre bien des avantages, est venue rappeler l'assemblée générale, le 30 juin à Vannes.

Créée en 2005, l'association Solutis emploi a accueilli 92 adhérents dont 42 sont aujourd'hui utilisateurs de la formule d'emploi à temps partagé que propose Solutis en mettant à disposition des salariés. 17 attendent de pouvoir y avoir recours. Une formule de groupement d'employeurs qui fait mouche, dédouanant les exploitants du recrutement, de la gestion administrative de l'emploi, et permettant la mise à disposition d'un remplaçant en cas de problème. Une structure suffisamment importante pour permettre l'accompagnement professionnel des salariés et leur formation. 24 salariés ont effectué leur mission à temps partagé en 2008 pour 3 159 jours facturés. "Nous sommes dans nos objectifs", se réjouit Michel Julard, président, soulignant que le problème du recrutement de salariés reste difficile. "Il y a un souci d'attractivité et de vivier trop juste", pointe Michel Le Chapelain, qui connaît la même difficulté de recrutement avec le service de remplacement du Morbihan.

UNE INNOVATION DE L'AGRICULTURE

Pourtant, tout est fait pour sécuriser, et les employeurs, et les salariés, y compris avec des formations à la clé, fait rare. "Pour les employeurs notamment car ce sont des primo employeurs, ils ont besoin d'être formés sur les consignes, les relations humaines, nous proposons cette formation systématiquement", relève le directeur. Même objectif pour les salariés, dont la proximité de structure avec le Seremor, leur permet de bénéficier des plans de formations. La création récente du CRGE, Centre de ressources des groupements d'employeurs, sous la présidence de Michel Guernevé, permet également de créer une synergie entre les différents groupements d'employeurs qui ont vu le jour. "C'est très riche, il y a des avancées réglementaires importantes notamment avec l'accès, pour les salariés de groupements d'employeurs, aux accords salarial des entreprises et l'ouverture aux collectivités territoriales", précise sa responsable régionale Maryse Le Maux.

"Cette vraie innovation que sont les groupements d'employeurs vient de l'agriculture mutualiste, on l'oublie trop souvent, c'est un creuset d'innovations", est venu rappeler Franck Delalande, directeur d'une structure spécialiste des groupements d'employeurs à temps partagé, Vénétiés à Vannes. Pour tout savoir sur Solutis, l'association vient de créer son site sur le net www.solutis-emploi.fr. ■

Claire Le Clève

SOMMAIRE



L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS
SE STRUCTURE
P12



RACE NORMANDE : "ELLE VALORISE
TOUS LES PRODUITS"
P13

DÉFINIR UNE STRATÉGIE
DE DÉVELOPPEMENT
P14

DOSSIERS D'ACTUALITÉ FDSEA
P15

EN BREF P16

BAIL RURAL :
MODIFIER LE PRIX DU LOYER
P17

- Rédaction
- Abonnements
- Annonces légales
- Administration
- Petites annonces

TERRA
Avenue du Gal Bognis Desbordes - BP 252
56007 Vannes cedex
Tél. 02 97 46 22 68 - Fax 02 97 46 22 88
e. mail : terra@reussir.tm.fr

Pour transmettre vos annonces légales
e. mail : legale.bretagne@reussir.tm.fr



Claire Le Clève
Rédaction
02 97 46 22 68
claire.lecleve@wanadoo.fr